

LES SEJOURS

- **En hôtel** avec demi-pension ou pension complète :
 - mise à disposition d'une chambre (télévision TNT, téléphone, terrasse ou balcon) : les lits sont faits à l'arrivée, fourniture du linge de toilette, changement de serviettes une fois en milieu de semaine, changement de draps en fin de semaine à partir de 2 semaines de séjour. **La pension complète comprend** le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner (**du dîner le jour d'arrivée au petit déjeuner le jour du départ**, possibilité d'un panier repas pour le midi de votre départ sur réservation et en supplément) .
 - accès aux services et équipements du village de vacances dont certains ne sont ouverts qu'aux vacances scolaires d'été.
- **En gîte** → mise à disposition d'un logement équipé : kitchenette avec micro-ondes, lave vaisselle dans gîte chêne 2 plus, un séjour (sauf gîte hôtelier), chambres (litière complète : 1 oreiller par pers., 2 alèses par lit dont 1 jetable, 1 couverture par pers.) salle de bain, WC, terrasse avec salon de jardin, parasol. Possibilité de pension et demi-pension. Les charges eau et électricité sont comprises. Les draps et linge de toilette peuvent être loués; la télévision est comprise à l'hôtel, en gîtes chêne 1, chêne 2 Plus et grands gîtes ; les gîtes chêne 2 situés en forêt ne peuvent la recevoir.
 - accès aux services et aux équipements du village de vacances dont certains ne sont ouverts qu'en période de vacances scolaires d'été.
 - l'entretien du logement : une entreprise de nettoyage à la charge de remettre propre le logement pour 48€ ou 58€ selon le gîte. Seul le nettoyage de la vaisselle, des appareils ménagers (cafetière, micro-ondes et réfrigérateur) vous incombe.

RESERVATION – REGLEMENT - ASSURANCE ANNULATION

- Votre réservation est définitive après réception du bulletin ou contrat de réservation accompagné d'un acompte de 30% du montant du séjour (arrondir). A réception de ce premier versement, une confirmation vous est adressée. Un mois avant votre arrivée, vous nous versez 50% (ce 2^{ème} règlement est enregistré mais nous n'envoyons pas de reçu) et le solde le jour de l'arrivée (une facture est délivrée). Libellez votre chèque à l'ordre du village « Les Chênes Verts ». Nous acceptons les chèques vacances, les bons caf (assurez-vous de la validité de vos bons et envoyez-nous tous les documents **avec votre réservation**)
- Le village se réserve :
 - le premier acompte en cas d'une annulation après signature du contrat.
 - la totalité des acomptes pour un désistement à 30 jours ou moins de votre arrivée.
 - la totalité du séjour pour un désistement à 10 jours de votre arrivée.
 - Tout séjour commencé est dû en totalité.
- L'assurance annulation est facultative mais fortement conseillée; Toutefois reportez-vous au résumé des garanties qui stipule qu'en cas d'annulation de séjour, l'assureur rembourse à l'assuré le montant total des sommes versées au village et effectivement encaissées par ce dernier, selon ses conditions de vente (l'indemnité ne pouvant dépasser le montant total des frais de séjour indiqués lors de la réservation). Si vous contractez l'assurance annulation, **veuillez libeller votre chèque à l'ordre de PM Conseil Assurances**.

TAXE DE SEJOUR

- La taxe de séjour de **0.95€ / jour / pers de + de 18 ans** hébergée à l'**hôtel** et **0.80€ / jour / pers de + de 18 ans** hébergée **au village de vacances** est perçue au profit de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, elle s'ajoute aux frais de séjour.

ARRIVEE- DEPART

- Les arrivées et les départs se font uniquement le samedi en haute saison. Des aménagements sont parfois possibles en basse saison. Le jour d'arrivée, **les logements sont disponibles à partir de 16h et pas avant**.
- Le jour du départ, les logements doivent être libérés avant 10h.

INVENTAIRE-CAUTION

- Un inventaire est dressé par vos soins le jour de votre arrivée. Celui-ci doit être rapporté à l'accueil le jour même ou le lendemain. Une caution de 200 euros (de 100€ pour les résidents en chambre d'hôtel) est versée à l'arrivée et restituée le jour de votre départ lors de l'état des lieux et sous réserve du bon état du logement et du matériel. Seront retenus sur votre caution les frais occasionnés en cas de casse ou dégradation des locaux, des jeux et matériel prêtés. Si votre départ est en dehors des heures d'ouverture (avant 8h) la caution sera envoyée dans la semaine suivante. Pour l'état des lieux de sortie (obligatoire), nous vous conseillons de vous inscrire à l'accueil pour prendre rendez-vous

LES ANIMAUX

- Un animal de petite taille par gîte (**chiens de catégorie 1 et 2 interdits**) est admis avec supplément de 33 euros dans le village de vacances, excepté dans les chambres d'hôtel du bâtiment principal ; Les animaux doivent être vaccinés et être tenus en laisse. Un espace est réservé pour leurs déjections. Pensez à leur couchage, **les lits et les banquettes leur sont interdits**. Les dégradations causées par l'animal vous seront facturées.

LA PISCINE

- Un bassin et une pataugeoire composent cette piscine chauffée aux vacances scolaires d'été mais non surveillée. Les enfants restent sous la responsabilité des parents. Elle est ouverte de 10h00 à 21h. L'enfant de moins de 10 ans n'est pas autorisé à y venir tout seul, il doit être accompagné de ses parents et non pas d'un jeune de moins de 18 ans. L'accès est réservé aux résidents. **Seuls les slips de bains et boxers sont autorisés, les shorts et caleçons sont interdits** dans l'eau. La douche est obligatoire. A votre arrivée, le règlement vous sera donné ; celui-ci est affiché à l'entrée de la piscine.

LE MEDIATEUR A LA CONSOMMATION

- La Médiation est un mode de résolution amiable des litiges. Elle fait intervenir un tiers dont la mission est d'aider les parties concernées à trouver un accord. Jean-Pierre Teyssier est le Médiateur Tourisme Voyage, pour le contacter : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17.

Ecrire la mention « lu et approuvé, bon pour accord ». Signature :